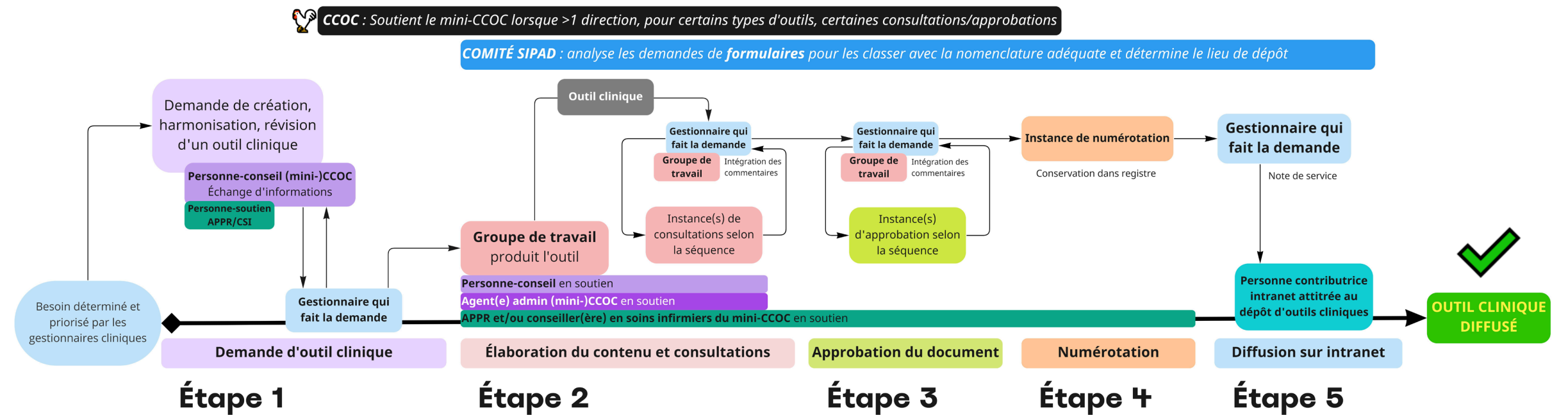


Le présent processus détaille les étapes par lesquelles doit passer un outil clinique à la DPD (Figure 1), ainsi que les rôles et responsabilités des personnes concernées (Figure 2). Les étapes 2, 3 et 4 sont détaillées par type d'outil clinique :

- Figure 3 : formulaire et aide-mémoire
- Figure 4 : guide, procédure, processus et programmes

Figure 1: Trajectoire d'une demande pour une demande de création, d'harmonisation, révision et annulation d'un outil clinique (DPD)



Références : Adapté du Cadre de référence sur la gestion des documents d'encadrement (CISSS Montérégie-Ouest) pour le comité de coordination des outils cliniques de la DPD (mini-CCOC_			
Outils cliniques associés :	Aucun	Entrée en vigueur :	2022-06-08
Rédigé par :	Valérie Emond, APPR Innovation et outils cliniques (DSMREU)	Approuvé par :	Caroline Bouffard, gestionnaire responsable mini-CCOC de la DPD
PRC-DPD-10002 (2022-06)		Direction émettrice :	Direction des programmes Déficiences
		Révision :	AAAA-MM-JJ

Figure 2: Rôles et responsabilités des personnes concernées par la trajectoire des outils cliniques (DPD)

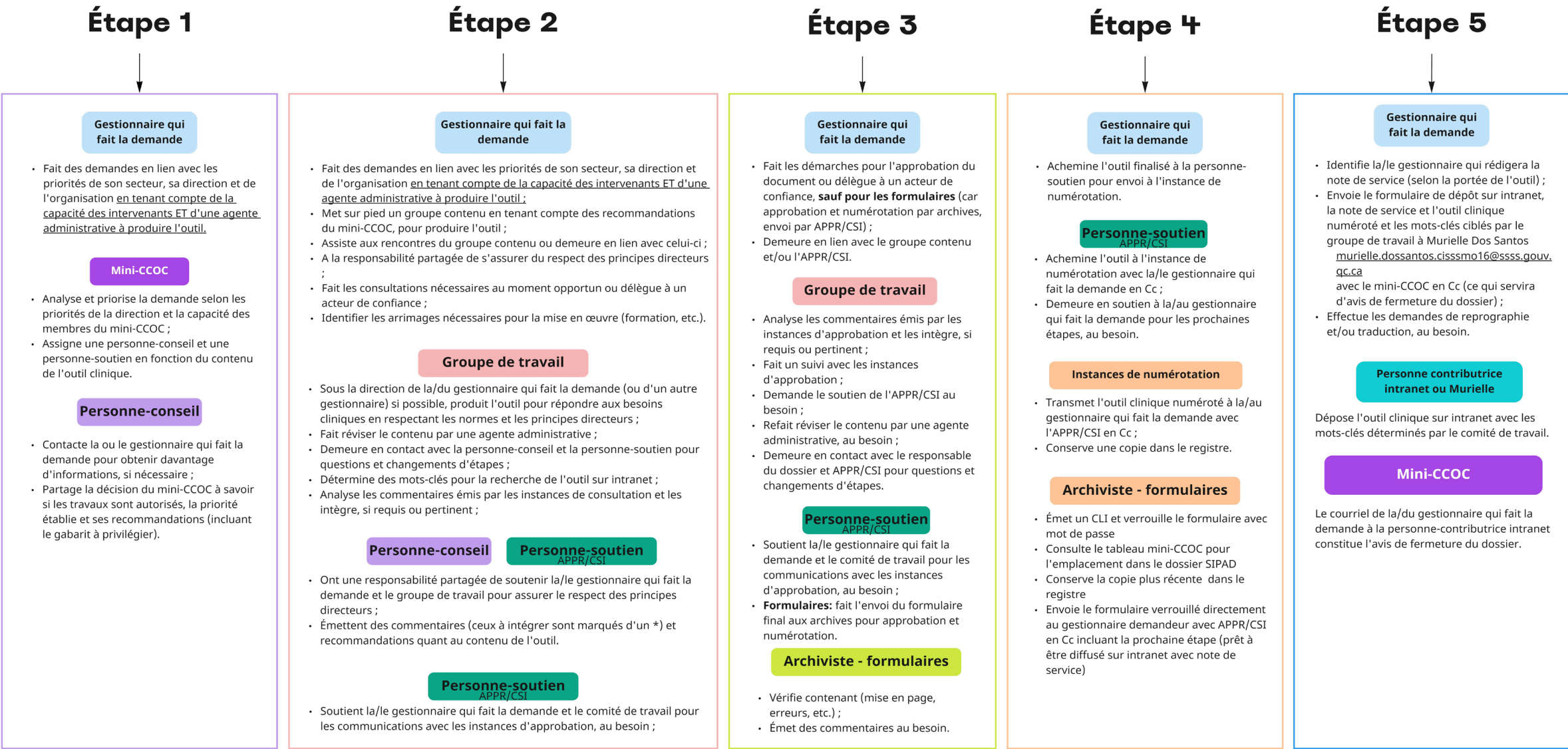


Figure 3: Trajectoire spécifique pour les formulaires et aide-mémoire cliniques (DPD)

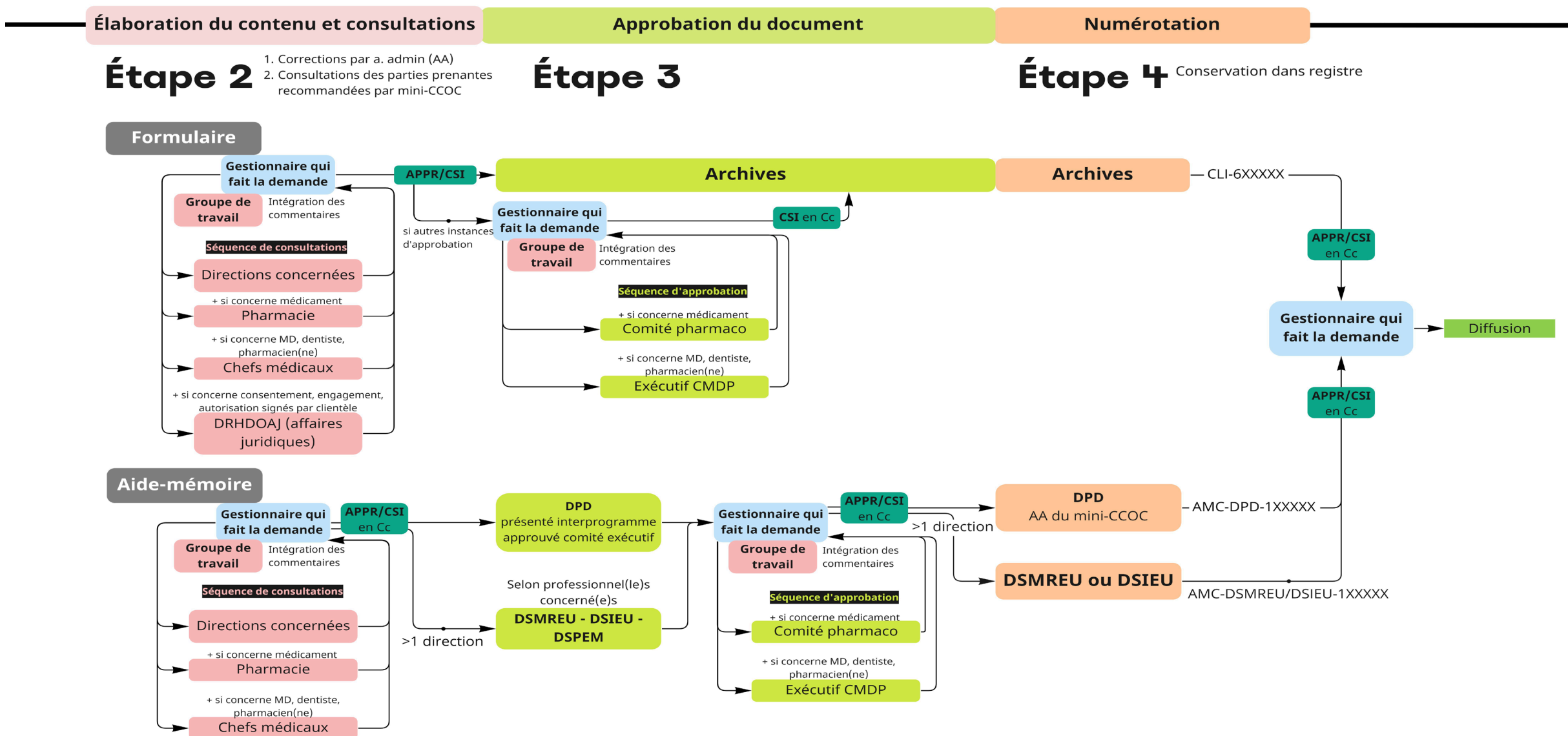


Figure 4: Trajectoire spécifique pour les guides, procédures, processus et programmes (DPD)

